

Seuls les enseignants nommés à titre provisoire ou ayant fait une demande de non maintien sans obtenir de poste à la 1^{ère} phase doivent OBLIGATOIREMENT remplir et retourner cette fiche.

Elle est à retourner impérativement pour le MERCREDI 25 JUIN 2014 délai de rigueur.

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Marne - Division des Ecoles – Service du Mouvement - Cité Administrative Tirlet – 51036 Châlons en Champagne Cedex

Barème :

FICHE DE RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE PHASE D'AJUSTEMENT DU MOUVEMENT
--

- Instituteurs et Professeurs des écoles titulaires
- Professeurs des écoles stagiaires

Nom d'usage :

Prénom :

Nom patronymique :

Date de naissance :

Cette fiche de renseignement sera utilisée lors des affectations des phases d'ajustement du mouvement si aucun poste entier vacant n'a pu vous être attribué après étude de TOUS vos vœux saisis à la 1^{ère} phase du mouvement.

Il est **obligatoire** de renseigner la priorité A ou B.

Si vous optez pour la priorité A, on considérera la nature de poste classée n°1.

Les secteurs géographiques seront alors examinés dans l'ordre de votre classement jusqu'à découverte d'un poste.

Si nécessaire, les natures de postes suivantes seront traitées selon la même procédure.

Si vous optez pour la priorité B, on considérera le secteur géographique classé n°1

Les natures de postes seront alors examinées dans l'ordre de votre classement jusqu'à découverte d'un poste. Si nécessaire, les secteurs géographiques suivants seront traités selon la même procédure.

Exemple 1

Vous choisissez priorité A (nature des postes)

Votre choix 1 : « Élémentaire »

Votre choix 2 : « Maternelle »

etc...

La procédure de recherche sera :

Recherche d'un poste élémentaire parmi les secteurs géographiques que vous avez classés.

Par exemple :

1- Châlons urbain, 2- Châlons rural, 3 - Epernay rural, 4 - Vitry urbain, 5 - Vitry rural, etc...

Si rien ne vous est attribué en « élémentaire » votre choix 2 « maternelle » sera étudié de la même manière dans l'ordre du classement des secteurs et ce jusqu'à épuisement de la liste.

Remarque : pour les professeurs des écoles stagiaires, il n'y a pas obligation à classer les postes ASH, EREA, SEGPA, ULIS.

Exemple 2

Vous choisissez priorité B (secteur géographique)

Votre choix 1 : Épernay Urbain,

Votre choix 2 : Épernay Rural

etc...

La procédure de recherche sera :

Recherche d'un poste sur « Épernay Urbain » dans l'ordre de classement des natures de postes.

Étude si nécessaire de votre choix 2 « Épernay Rural » selon la même procédure.

NOM – PRENOM :

Si aucun poste entier figurant sur votre fiche de vœux 1^{ère} phase ne peut vous être attribué, indiquez si vous le souhaitez, 5 écoles maternelles, élémentaires ou primaires maximum dans lesquelles vous souhaiteriez être affecté-e sur un poste entier d'adjoint ou un complément de service s'ils existent (ces écoles peuvent faire partie de vos vœux 1^{ère} phase)

Ecoles	Villes

A

B

Cocher la case correspondant à la priorité choisie

PRIORITE A (nature des postes sollicités) A classer de 1 à 11	PRIORITE B (secteur géographique demandé) A classer de 1 à 12
---	---

Maternelle		REIMS Urbain	
Elémentaire		REIMS Rural	
Brigade		EPERNAY Urbain	
ZIL		EPERNAY Rural	
Postes Composés		CHALONS Urbain	
Postes spécialisés dans les écoles : CLIS		CHALONS Rural	
Postes spécialisés dans le 2 nd degré : ULIS		VITRY Urbain	
Postes spécialisés en établissement spécialisé (IME, Institut Michel Fandre, Foyer de l'Enfance, Village Yvon Morandat, ITEP)		VITRY Rural	
		SEZANNE Urbain	
Postes éducateurs en EREA		SEZANNE Rural	
Postes enseignants spécialisés en EREA SEGPA		STE MENEHOULD Urbain	
		STE MENEHOULD Rural	

Fait à, le

Signature